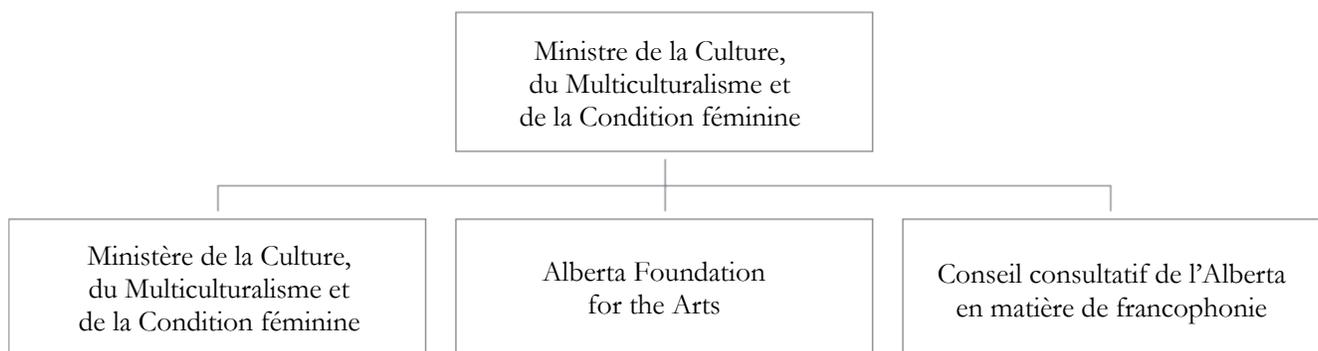


Ministère de la Culture, du Multiculturalisme et de la Condition féminine de l'Alberta

Plan opérationnel de 2019-2023

Mandat et structure du Ministère

Le Ministère est constitué du ministère de la Culture, du Multiculturalisme et de la Condition féminine (CMSW) et des organismes relevant de la ministre du CMSW. La qualité de vie des résidents et la croissance économique de l'Alberta sont le fruit de communautés dynamiques, actives, résilientes, diversifiées et inclusives qui offrent un éventail d'occasions de découvrir notre tissu culturel et social. Le CMSW aide les organismes et les gens à préserver, à promouvoir et à bâtir les infrastructures sociales et physiques dont ont besoin les communautés de l'Alberta. Le multiculturalisme en Alberta est soutenu par la mise en œuvre de stratégies qui visent à préserver et à améliorer la culture, le patrimoine et les traditions uniques de tous les Albertains et de toutes les Albertaines. Ces stratégies favorisent davantage l'égalité d'accès et la pleine participation de toutes les personnes et communautés dans les sphères sociales et économiques, et visent à attirer, à retenir et à intégrer les nouveaux arrivants dans la société.



Vous trouverez une description plus détaillée du ministère de la Culture, du Multiculturalisme et de la Condition féminine et de ses programmes et initiatives à l'adresse suivante :

<https://www.alberta.ca/culture-multiculturalism-and-status-of-women.aspx> (certaines pages du site sont offertes en français)

Résultats ministériels

- Les industries créative et culturelle et la société civile sont novatrices et dépourvues de contraintes bureaucratiques, et elles contribuent à la croissance économique et à la création d'emplois en Alberta.
- Les Albertains et les Albertaines forment des communautés dynamiques et actives, et ils ont accès à des possibilités et à des services culturels qui enrichissent leur vie.
- La population albertaine est encouragée à célébrer la diversité, et elle peut participer pleinement au développement économique et social de la province.

Résultat n° 1

Ce que nous voulons accomplir

Les industries créative et culturelle et la société civile sont novatrices et dépourvues de contraintes bureaucratiques, et elles contribuent à la croissance économique et à la création d'emplois en Alberta.

Les artistes et les agents culturels apportent des contributions sociales et économiques importantes à la province. La société civile de l'Alberta favorise le bénévolat, l'accroissement des capacités et la formation de communautés qui prennent soin les unes des autres. Pourtant, ces secteurs font souvent face à des difficultés financières et liées au marché du travail qui diffèrent de celles des autres secteurs et s'y opposent. Le Ministère s'emploie à appuyer leurs contributions.

Objectifs clés

- 1.1 Faire progresser l'objectif de croissance des industries créative et culturelle de l'Alberta de 25 % (ou 1,5 milliard de dollars) au cours de la prochaine décennie grâce à des mesures de soutien comme l'Alberta Media Fund (Fonds des médias de l'Alberta) et mettre à nouveau l'accent sur le soutien des productions albertaines, le maintien en poste et la croissance des talents albertains, et l'« écosystème » élargi des productions.
- 1.2 Élaborer une loi sur les professions artistiques afin de reconnaître officiellement les artistes, leurs associations représentatives, leur liberté d'expression et leurs droits économiques et contractuels, et de préconiser des modifications à la *Loi sur le droit d'auteur* fédérale qui exigeraient le paiement d'une redevance de cinq pour cent aux artistes des arts visuels lors de la revente de leurs œuvres.
- 1.3 Mettre sur pied un **programme de partenariat créatif en Alberta** pour encadrer les artistes et les organismes artistiques et les aider à générer des revenus et à obtenir du soutien du secteur privé, et établir des partenariats entre les secteurs des arts, de la philanthropie et des affaires.
- 1.4 Permettre à la société civile de l'Alberta de contribuer à l'économie de la province en appuyant les investissements bénévoles et communautaires, et mettre en œuvre un partenariat renouvelé dans le cadre de **l'Alberta Nonprofit and Voluntary Sector Initiative** (initiative du secteur bénévole et sans but lucratif de l'Alberta).
- 1.5 S'associer à la société civile, notamment aux communautés francophones, pour offrir des programmes et des services qui permettront à ces communautés d'obtenir plus efficacement des résultats, et aider les organismes sans but lucratif à renforcer leur capacité pour qu'ils puissent réaliser leur mandat et répondre aux besoins communautaires.
- 1.6 Réduire la bureaucratie, comme les obligations de renouvellement des groupes de la société civile reconnus qui produisent des résultats pour les Albertains et les Albertaines. Cet objectif comprend la conclusion d'ententes de financement quinquennales dans la mesure du possible et l'assurance que les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif confessionnels ont un accès égal aux subventions et aux contributions gouvernementales.
- 1.7 Collaborer avec Service Alberta pour mettre en place une loi sur l'accès aux soins, qui permet aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif de demander une « exemption fondée sur le bon sens » aux règlements qui visent principalement les commerces lorsque ces règlements ont pour conséquence involontaire d'empêcher la réalisation d'un bien social.

Initiatives à l'appui des objectifs clés

- En 2019-2020, 54,8 millions de dollars seront affectés au développement des industries culturelles, notamment la production cinématographique et télévisuelle, la publication de livres et de magazines et l'enregistrement sonore. L'aide est consentie sous forme de mesures incitatives financières et d'autres formes de soutien, dont des consultations, le développement de l'industrie et un travail collaboratif, dans le but d'élargir l'accès aux marchés. L'aide fournie servira également à appuyer l'exploitation du Northern Alberta Jubilee Auditorium et du Southern Alberta Jubilee Auditorium avec pour but de reconcentrer les efforts sur la production de recettes.
- Le ministère alloue 28,4 millions de dollars en 2019-2020 au soutien des artistes et des arts. L'Alberta Foundation for the Arts est le principal organisme de financement de subventions et d'allocation de ressources artistiques qui se consacre au développement des arts et à la gestion d'une vaste collection provinciale d'œuvres qui présentent des artistes de partout en Alberta.
- En plus des subventions d'immobilisations, le CMSW alloue 44,3 millions de dollars à la mobilisation du potentiel de la société civile en 2019-2020. Les organismes de bienfaisance et sans but lucratif sont généralement plus efficaces que les États bureaucratiques pour prévenir et réduire les problèmes sociaux. Le Ministère s'efforce de réduire la bureaucratie qui peut nuire aux importants travaux des groupes de la société civile, tout en les soutenant grâce à des subventions communautaires et à l'Enhanced Capacity Advancement Program (Programme de renforcement de la capacité), en leur offrant de l'aide pour mettre sur pied leur conseil d'administration et renforcer leur capacité à augmenter leurs contributions à l'économie et à répondre aux besoins communautaires.

Mesures de rendement

1. a) Mesure de rendement : Total des dons de bienfaisance des Albertains (en milliards de dollars)

En 2017, les Albertains ont fait des dons de bienfaisance totalisant 1,57 milliard de dollars.

CIBLES

2018 :	1,59 \$
2019 :	1,61 \$
2020 :	1,62 \$
2021 :	1,63 \$

1. b) Indicateur de rendement : Produit intérieur brut (PIB) des industries culturelles de l'Alberta: *(La contribution au PIB des livres et des périodiques exclut les journaux et la vente au détail en ligne [sur papier ou en format numérique], mais comprend des activités comme l'impression et la traduction)*

- En 2017, les livres et les périodiques ont contribué pour 476 millions de dollars à l'économie.
- En 2017, l'industrie du film et de la vidéo a contribué pour 139 millions de dollars à l'économie.
- En 2017, les médias interactifs ont contribué pour 449 millions de dollars à l'économie.
- En 2017, l'enregistrement sonore et l'édition musicale ont contribué pour 27 millions de dollars à l'économie.

1. c) Indicateur de rendement : Dépenses totales du secteur des organismes de bienfaisance de l'Alberta

(nouveau pour 2019-2023. Cet indicateur représente les dépenses des organismes de bienfaisance enregistrés en Alberta. Il ne comprend pas les dépenses des organismes des secteurs sans but lucratif et bénévole qui ne sont pas enregistrés comme organismes de bienfaisance.)

En 2017, les dépenses du secteur des organismes de bienfaisance de l'Alberta s'élevaient à 32,8 milliards de dollars.

1. d) Indicateur de rendement : Pourcentage d'Albertains et d'Albertaines adultes qui ont fait du bénévolat auprès d'organismes de leur collectivité

En 2018-2019, 65 % des Albertains et des Albertaines adultes ont fait du bénévolat auprès d'organismes de leur collectivité.

Résultat n° 2

Ce que nous voulons accomplir

Les Albertains et les Albertaines forment des communautés dynamiques et actives, et ils ont accès à des possibilités et à des services culturels qui enrichissent leur vie.

Le Ministère veille à ce que les Albertains et les Albertaines aient accès à des musées, à des archives et à des ressources historiques, et qu'ils puissent participer à des activités artistiques, sportives et récréatives, et continuer ainsi de profiter de nombreuses occasions de s'exposer à la richesse de l'expérience albertaine. La société bénéficie d'un soutien pour offrir des programmes et des services essentiels à l'échelle de la province et créer des communautés actives, accueillantes et mobilisées.

Objectifs clés

- 2.1 Fournir un soutien aux artistes et aux organisations pour promouvoir un « écosystème » artistique sain, dynamique et inclusif, qui contribue à l'augmentation des possibilités de participation artistique et à une plus grande sensibilisation à la valeur des arts et des artistes en Alberta.
- 2.2 Créer un prix Point of Light Award (prix Point de lumière) pour souligner le travail de personnes ou de groupes exceptionnels qui incarnent l'esprit du bénévolat en Alberta.
- 2.3 Diriger la gestion des ressources historiques de l'Alberta et exploiter le réseau provincial d'installations patrimoniales.
- 2.4 Encourager les Albertaines et les Albertains à être plus actifs en favorisant leur sensibilisation, de même que l'harmonisation et la coordination de résultats partagés dans les secteurs du sport, de l'activité physique et des loisirs et, ainsi, de mieux éclairer et influencer les initiatives et les événements sportifs à l'échelle locale, provinciale et pancanadienne.
- 2.5 Collaborer avec les intervenants et les partenaires pour appuyer l'amélioration des services en français, en favorisant la sensibilisation aux ressources et aux services existants grâce à des communications planifiées et ciblées à l'intention des Albertaines et des Albertains francophones.

Initiatives à l'appui des objectifs clés

- En 2019-2020, 1,5 million de dollars seront affectés à la mise en œuvre de la Politique en matière de francophonie de l'Alberta. L'Alberta continue d'être la province comptant le plus de francophones à l'extérieur du Québec, après l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Pour appuyer la francophonie en Alberta, le Ministère dirige la mise en œuvre de la Politique en matière de francophonie à l'échelle du gouvernement, en plus d'aider d'autres ministères et organismes à cerner, à élaborer et à offrir des services améliorés en français. Le Ministère coordonne également

les activités de traduction et de promotion des documents imprimés et numériques à l'intention des Albertains et des Albertaines francophones.

- En 2019-2020, 60,6 millions de dollars seront affectés à la mise en valeur et à la préservation de l'histoire de l'Alberta. Le Ministère exploite 20 installations patrimoniales provinciales, dont le Musée royal de l'Alberta et le musée de paléontologie Royal Tyrrell. Il s'agit notamment de tenir à jour les vastes collections qui documentent le patrimoine naturel et culturel diversifié de l'Alberta et d'effectuer des recherches qui génèrent de nouvelles connaissances et perspectives pour le public. Par l'entremise des Archives provinciales de l'Alberta, le Ministère acquiert, conserve et rend publics les dossiers liés à l'histoire de l'Alberta. Le Ministère réglemente les effets indésirables potentiels sur les bâtiments patrimoniaux, les sites archéologiques et paléontologiques et les lieux traditionnellement utilisés par les Autochtones. Le Ministère verse également des fonds à des particuliers et à des organismes qui s'occupent de la préservation et de l'interprétation du patrimoine de l'Alberta.
- Pour promouvoir le sport et la vie active en Alberta en 2019-2020, le Ministère consacrera 24,4 millions de dollars pour favoriser et appuyer l'inclusion et la participation, les saines habitudes de vie, les avantages sociaux et économiques du sport, de l'activité physique et des loisirs, et l'excellence sportive. Le CMSW coordonne les Jeux de l'Alberta et la participation d'Équipe Alberta à des jeux multisports, et il collabore avec des organismes et des organisations non gouvernementales (ONG) sur des questions comme les commotions cérébrales, l'augmentation de la participation des femmes à des activités sportives et la prévention du harcèlement, de la maltraitance et de la discrimination dans les sports.
- Par l'entremise du Community Facility Enhancement Program Grant (programme de subvention d'amélioration des installations communautaires), le Ministère verse des subventions pour l'acquisition, la construction, l'achat, la réparation, la rénovation, la modernisation ou l'agrandissement d'installations culturelles, récréatives, sportives et autres installations communautaires à usage public connexes. Le Support for Culture Infrastructure Program (Programme d'appui à l'infrastructure culturelle) aide les organismes sans but lucratif à construire des installations culturelles au moyen de fonds d'immobilisations. Des fonds sont également accordés en partenariat avec le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) d'une durée de 10 ans, pour l'établissement de centres et de carrefours communautaires nouveaux, agrandis ou renouvelés, ainsi que d'installations et de centres sportifs, culturels et récréatifs amateurs. En 2019-2020, le Ministère affectera 49,3 millions de dollars à ces trois programmes de subventions d'immobilisations.

Mesures de rendement

2. a) **Mesure de rendement : Pourcentage des participants à la facilitation qui sont en mesure d'appliquer et d'utiliser les résultats des services**

En 2017-2018, 95,7 % des participants à la facilitation ont pu appliquer et utiliser les résultats des services.

CIBLES

2019-2020 :	95 %
2020-2021 :	95 %
2021-2022 :	95 %
2022-2023 :	95 %

2. b) **Mesure de rendement : Pourcentage des Albertains et des Albertaines adultes qui ont visité une installation patrimoniale en Alberta**

En 2018-2019, 50,7 % des Albertains et des Albertaines adultes ont visité une installation patrimoniale en Alberta.

CIBLES

2019-2020 :	55 %
2020-2021 :	57 %
2021-2022 :	59 %
2022-2023 :	60 %

2. c) Mesure de rendement : Pourcentage d'Albertains et d'Albertaines qui pratiquent un sport organisé

- En 2018-2019, 24 % des Albertains et des Albertaines (adultes) ont participé à un sport organisé.
- En 2018-2019, 60,4 % des Albertains et des Albertaines (enfants) ont participé à un sport organisé.

CIBLES

	Adultes	Enfants
2019-2020 :	25 %	63 %
2020-2021 :	26 %	64 %
2021-2022 :	26 %	64 %
2022-2023 :	26 %	64 %

2. d) Mesure de rendement : Pourcentage d'Albertains et d'Albertaines adultes qui ont assisté et participé à des activités ou événements artistiques

- En 2018-2019, 76,4 % des Albertains et des Albertaines adultes ont assisté à des activités ou événements artistiques.
- En 2018-2019, 50,5 % des Albertains et des Albertaines adultes ont participé à des activités ou événements artistiques.
(nouvelle mesure)

CIBLES

	Assisté	Participé
2019-2020 :	78 %	55 %
2020-2021 :	78 %	56 %
2021-2022 :	80 %	57 %
2022-2023 :	81 %	58 %

2. e) Indicateur de rendement : Pourcentage d'Albertains et d'Albertaines adultes qui estiment que les éléments suivants sont importants pour leur qualité de vie

- En 2018-2019, 91,8 % des Albertains et des Albertaines adultes estimaient que les ressources historiques ont joué un rôle important dans leur qualité de vie.
- En 2018-2019, 92,6 % des Albertains et des Albertaines adultes estimaient que les installations et les services récréatifs ont joué un rôle important dans leur qualité de vie.
- En 2018-2019, 74 % des Albertains et des Albertaines adultes estimaient que le fait d’assister ou de participer à des activités ou événements sportifs organisés dans leur communauté a joué un rôle important dans leur qualité de vie.
(nouvelle mesure)

Résultat n° 3

Ce que nous voulons accomplir

La population albertaine est encouragée à célébrer la diversité, et elle peut participer pleinement au développement économique et social de la province.

La promotion de l'égalité des sexes, du multiculturalisme et de l'inclusion est une priorité importante dirigée par le CMSW. Ces priorités sont essentielles à l'atteinte de résultats sur le plan social, à la croissance économique et au respect des droits de la personne pour tous et pour toutes. Le Ministère collabore avec des partenaires clés, des communautés et tous les ordres de gouvernement pour lutter contre la violence sexiste et la violence faite aux femmes et aux filles autochtones et à la communauté LGBTQ2S+ et empêcher ces types de violence.

Objectifs clés

- 3.1 Éliminer et réduire la violence sexiste en Alberta en collaborant avec des partenaires pour lutter contre la traite des personnes grâce à la création d'un groupe de travail provincial et à l'élaboration d'instruments législatifs.
- 3.2 Collaborer avec des partenaires pour faire adopter une version albertaine de la *Clare's Law* (loi de Clare) afin de s'assurer que, dans des circonstances définies, les personnes qui risquent de subir de la violence conjugale soient plus conscientes des antécédents de violence conjugale ou des actes violents d'un partenaire intime.
- 3.3 Diriger et appuyer les initiatives interministérielles et communautaires qui s'attaquent à toutes les formes de violence sexiste, y compris la violence sexuelle, la violence familiale et la violence faite aux femmes et aux filles autochtones et à la communauté LGBTQ2S+.
- 3.4 Collaborer avec les ministères pour veiller à ce que l'analyse comparative entre les sexes et l'analyse intersectionnelle soient appliquées uniformément à la prise de décisions fondées sur des données probantes à toutes les étapes de l'élaboration et de l'examen des programmes, des politiques et des services à l'échelle du gouvernement.
- 3.5 Élaborer et faire progresser des initiatives qui appuient le leadership, la participation et la prise de décisions des femmes dans les secteurs public et privé.
- 3.6 Améliorer la situation des femmes et des filles (notamment les femmes et les filles autochtones) et des membres de la communauté LGBTQ2S+ et améliorer le respect des droits des femmes, comme le stipulent les conventions internationales.
- 3.7 Soutenir et promouvoir la pleine participation économique et sociale de divers Albertains et Albertaines en misant sur les réalisations passées, en coordonnant les services existants, en réduisant le double emploi, en favorisant la compréhension interculturelle et en célébrant le multiculturalisme.

- 3.8 Collaborer avec les intervenants et les partenaires pour mobiliser les jeunes de l'Alberta afin de recueillir de l'information et des points de vue sur le multiculturalisme, la diversité et l'inclusion en Alberta. Il s'agit notamment de s'efforcer de réduire les obstacles et de s'attaquer à leurs causes sous-jacentes afin que les membres des communautés LGBTQ2S+ se sentent inclus dans la vie économique, sociale et culturelle de l'Alberta.
- 3.9 Appuyer les recommandations du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, du rapport de la Commission de vérité et réconciliation et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Initiatives à l'appui des objectifs clés

- Afin de soutenir le multiculturalisme en Alberta, le Ministère élabore des stratégies pour préserver, améliorer et célébrer les cultures, le patrimoine et les traditions uniques de tous les Albertains et de toutes les Albertaines. Ces stratégies favoriseront davantage l'inclusion et la sécurité économique en assurant l'égalité d'accès et la pleine participation de toutes les personnes et de toutes les communautés à la vie économique et sociale de l'Alberta, ainsi qu'en attirant les nouveaux arrivants et en les intégrant à la société. En 2019-2020, 1,4 million de dollars seront affectés au soutien du multiculturalisme et de l'inclusion.
- En 2019-2020, 455 000 \$ seront affectés à la lutte contre la violence sexiste. Le Ministère dirige des initiatives de prévention et de sensibilisation à la violence sexiste. Ces initiatives comprennent la campagne annuelle « 16 jours d'activisme » contre la violence faite aux femmes, du gouvernement de l'Alberta, qui aura lieu du 25 novembre au 10 décembre 2019, et qui vise à mettre un terme aux excisions et aux mutilations génitales féminines. Le CMSW s'engage à lutter contre la violence conjugale, familiale et sexuelle en appuyant la création d'une version albertaine de la *Clare's Law* (loi de Clare), en contribuant à l'initiative pangouvernementale de lutte contre la traite de personnes par voie législative et au moyen d'un groupe de travail provincial, et en appuyant l'intervention du gouvernement au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Le Ministère a établi un partenariat avec la Ville d'Edmonton et ONU Femmes à Edmonton dans le cadre de l'initiative « Des villes sûres » pour lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles dans les espaces publics d'Edmonton.
- Afin de promouvoir et d'appuyer une approche pangouvernementale pour faire progresser l'égalité des sexes dans les processus stratégiques et décisionnels, le Ministère offre des conseils et de la formation sur l'application de l'analyse comparative entre les sexes et de l'analyse intersectionnelle. Le CMSW examine également une variété d'outils et d'initiatives stratégiques qui appuient la sécurité économique des femmes, des filles, de la communauté LGBTQ2S+ et des populations vulnérables. En 2019-2020, le Ministère affectera 655 000 \$ pour améliorer sa position et ses conditions. Le Ministère joue également un rôle essentiel dans la promotion de la diversité et de l'inclusion au sein du gouvernement de l'Alberta en offrant de la formation au personnel de la fonction publique de l'Alberta.

Mesures de rendement

- 3. a) Indicateur de rendement : Taux de cas d'agressions sexuelles autodéclarées chez les Albertains et les Albertaines de 15 ans et plus** (selon les données autodéclarées d'une enquête menée par Statistique Canada tous les cinq ans)
- En 2014, 25 personnes par 1 000 habitants ont signalé une agression sexuelle (données publiées pour la dernière fois en 2017).

3. b) Indicateur de rendement : Taux de cas de violence entre partenaires intimes déclarés par la police chez les femmes de l'Alberta

En 2017, la police a signalé 621 cas de violence entre partenaires intimes par 100 000 habitants.